



0 100 200 300 400 500 m

Ech. 1/8 000e

4 - Annexes
4-1 - Servitudes

7-b-Secteur SUD du territoire au 1 - 8 000e

P.L.U.i. : Délibération du conseil communautaire en date du :

Elaboration : 16 Décembre 2015

Arrêt du projet : 09 Mai 2019

Bureaux d'études :

ATELIER PASSAGES Patriccia MORELLON BIOS Tca & Bp
Paysage Urbanisme Environnement architecture

Département du Cher
Communauté de Communes des Portes du Berry
Entre Loire et Val d'Aubois

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de la Guerche sur l'Aubois

LES SOUCHES

LES BROSSES

LES PRESORS

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

LES SOUCHES

- Légende**
- A4 - Servitudes concernant les terrains riverains des cours non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
 - A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement - non fourni pour l'instant
 - EL7 - Servitudes d'alignement
 - I4 aérien HT - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - I4 souterrain HT - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - I4 souterrain BT - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques - non fourni pour l'instant
 - AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
 - AC2 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
 - AS1 - Servitudes résultant de l'installation de périmètres de protection des eaux potables et minérales
 - ELZbis - Servitudes en zones submersibles spéciales à la Loire et à ses affluents
 - I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
 - INT1 - Servitudes au voisinage des cimetières
 - PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploitées par l'Etat
 - T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
 - T5 - Servitudes aéronautiques de dégivrage
 - T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégivrage / non représenté, s'applique sur le territoire hors T5